

Initiation au cyclisme à l'école de Bernouville

Une classe de CM2 de l'école de Bernouville a participé à une première séance d'initiation au cyclisme.

Les élèves ont d'abord installé dans la cour de l'école une piste routière ainsi qu'un parcours d'habileté motrice, puis se sont répartis en quatre groupes sur les ateliers.

- le premier utilisait la piste avec un arrêt « garage » pour la vérification de l'état des vélos ;
- le second était composé de piétons également observateurs ;
- le troisième pratiquait le parcours d'habileté motrice ;
- le dernier groupe travaillait sur la réalisation d'une affiche intitulée « Sur le chemin de l'école, protégeons-nous ! », concours organisé par l'académie.

Chacun de ces quatre ateliers était encadré par Mikaël Gorrity, professeur des écoles et par trois parents d'élèves.

Mikaël Gorrity avait travaillé en amont avec les 26 élèves de sa classe sur les dispositifs de sécurité du cycliste : état du vélo, port du casque obligatoire, port d'un gilet jaune, mais également sur la connaissance du Code de la route.

Cette séance de cyclisme, qui a été également dispensée aux élèves de CM1, s'est conclue par un parcours de 8,5 km, dans les environs de Bernouville.

D'autres séances se dérouleront jusqu'en mai 2013, à la fois pour les CM1 et les CM2, avec pour objectif final de participer au « P'tit tour 2013 ».

Le « P'tit tour », opération annuelle, est un relais interdépartemental, organisé par l'union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré (USEP), en partenariat avec la MAIF.

Son objectif est de contribuer à l'éducation à la sécurité routière, en complément des apprentissages établis à l'école primaire, en utilisant plusieurs modes de déplacement, dont obligatoirement le vélo sur au moins une étape du parcours choisi au sein de chaque département.

*Mikaël Gorrity,
directeur de l'école de Bernouville*



Les élèves lors de la séance d'initiation au cyclisme

Un réseau de référents et des personnes ressources

Le réseau de référents eduroute des établissements : un référent par établissement du second degré est nommé chaque année. C'est l'assistant privilégié et le conseiller technique du chef d'établissement sur le sujet de l'éducation à la sécurité routière.

L'animation de ce réseau repose sur des actions de sensibilisation et de formation, ainsi que sur le partage de la connaissance des dispositifs ou de l'actualité par une liste de diffusion interne.

Les personnes ressources : au niveau départemental et académique, des correspondants sécurité sont nommés pour le 1^{er} et le second degrés. Des conseillers pédagogiques et des groupes de travail enrichissent ce dispositif.

Piste routière à l'école de Bosc-Mesnil

Une journée de sensibilisation s'est déroulée le 26 novembre 2012 à l'école de Bosc-Mesnil, à destination des élèves de CM1 et CM2.

Depuis 2002, l'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les programmes d'enseignement de l'école et dans le socle commun de connaissances et de compétences. Elle permet la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route (APER).

Dans ce contexte, l'école de Bosc-Mesnil a organisé avec la Gendarmerie nationale une action de prévention à travers une « piste d'éducation routière » à destination des élèves de CM1 et CM2.

Cette journée s'est organisée en deux temps :

- à partir de l'étude du code de la route, de

la signalisation et des thématiques cycliste, passager, et piéton, une partie théorique en salle a permis aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires à l'adoption des bons comportements ;

- une mise en situation pratique à bicyclette a été proposée aux élèves sur une piste d'éducation routière installée à cette occasion.

Les élèves participants ont tous été très impliqués dans cette action et ont beaucoup apprécié l'intervention des gendarmes.

En voici quelques témoignages :

*L'équipe pédagogique
de l'école élémentaire de Bosc-Mesnil*

Océane : « Nous avons appris comment nous devons nous comporter quand nous sommes piéton, passager et cycliste. »

Paolo : « Les gendarmes nous ont expliqué qu'il fallait faire très attention quand on traverse la rue sur un passage piéton et qu'il ne fallait jamais passer devant ou derrière un bus. Il faut traverser quand le bus est parti. »

Lou-Anne : « Quand nous sommes cyclistes, il faut porter un casque pour se protéger, vérifier l'état de son vélo et porter un gilet la nuit. J'ai appris comment signaler mes changements de direction. »